



## COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

### PROCÈS-VERBAL N°10

---

Réunion : 21/01/2025  
Horaires : 14h30 / 18h00 Présentiel / Visio

---

**Présidence de séance :** Mr Claude REQUENA

---

**Présent(e)s :** Mmes Axelle GIRARD, Geneviève DAUGA,  
Mrs. Jacques ADGE, Brahim AMICHAUD, Patrick BOUDREAU, Yannick COLOMBO, Laurent DALENC,  
Francis DAUSSEING, Maximilien DEMOUSTIER, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Jean Michel GARCIA, Richard  
GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS,  
Ludovic MARGOUE, Roland MAURIN, Alain NEGRIER, Jean-Pierre RIEU, Christian VIDAL

**Assistent :** Damien LEDENTU (direction sportive), Natacha MAZARS, Valérie PELFORT (service  
compétitions)

**Excusés :** Mmes Eléa BARRAY, Lisa GAILLARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ, Agathe SEGURA  
Mrs. Sébastien ARNOUILH, Raphaël CARRUS, Benoit FABRY, Joël MESTRE, German SALAZAR

---

**Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

---

## SEANCE PLENIERE

Le Président Claude Requena souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur implication pour la mandature à venir.

L'organigramme de la CRGC est présenté avec son bureau et ses sous sections. Un Président de section ainsi qu'un secrétaire, pour les sections ayant des compétitions annuelles, sont nommés.

- Président : Claude Requena
- Vice-Présidents : André Lucas & Richard Giuseppin
- Secrétaire-Coordinateur : Cyril Durand
- Séniors : Président Jacques Adgé, Secrétaire Elea Barry
- Jeunes M : Président Patrick Boudreault, Secrétaire Axelle Girard
- Féminines : Président Yann Lorec, Secrétaires : Clara Karotsch (Séniors F) et Lisa Gaillard (Jeunes F)
- Futsal : Présidents : Yannick Colombo & Benoit Fabry, Secrétaire : Laëtitia Martinez
- Entreprise : Président : Francis Dausseing, Secrétaire : Geneviève Dauga
- Tournois & Matches Amicaux : Présidente : Agathe Segura
- Football Diversifié : Président Joël Mestre – Beach Soccer : Maximilien Demoustier

Le secrétaire de la commission présente ensuite le fonctionnement hebdomadaire de la commission et insiste sur la transversalité entre la commission, la direction sportives et les salariés.

Il est demandé aux membres de donner leurs disponibilités pour les permanences du week-end. Une formation sera assurée par le service informatique.

Un tour des compétitions régionales est ensuite réalisé pour synthétiser l'ensemble des compétitions gérées par la présente commission.

Un bilan de la semaine écoulé est ensuite présenté : matchs non joués, matchs arrêtés, forfaits, reprogrammations.

### **Retours feuilles de match**

Après les dysfonctionnements constatés sur la nouvelle version, il a été rappelé la conduite à suivre en cas de problème de feuille de match informatisée.

L'ancienne version est disponible en téléchargement sur le site de la Ligue en cas de souci et une fiche "**Incident FMI**" est à compléter par les clubs en cas de feuille de match papier.

Malgré toutes les mesures mises en œuvre et la clémence de la commission, à nouveau, de nombreuses feuilles de matchs sont arrivées hors délais, ou en feuille papier sans explication.

## Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel ([competitions@occitanie.fff.fr](mailto:competitions@occitanie.fff.fr)), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

## Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2024/2025, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse mail de contact **seront les mêmes** toute la saison :

**URGENCE LFO : 06.01.07.53.20**

[permanence@occitanie.fff.fr](mailto:permanence@occitanie.fff.fr)

**Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.**

Le Président de Séance,

Claude REQUENA

Le secrétaire,

Cyril DURAND

## **SECTION SENIORS M**

**Présidence de séance :** Mr Jacques ADGE

**Présent(e)s :** Mme Eléa BARRAY,

Mrs. Jean Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Jean Pierre RIEU, Christian VIDAL

### **Coupe d'Occitanie Intersport Séniors**

La commission valide le tirage réalisé le 15.01.25 à St Clément et remercie le magasin Intersport pour son accueil chaleureux.

### **Dossier transmis à la Commission Régionale de Discipline**

- Match N°28404644 - Régional 2 Groupe A  
CASTELNAU LE CRES FC / FC PETIT BARD MONTPELLIER

### **Dossiers transmis à la Commission Régionale des Règlements et Mutations**

- Match N°28405503 - Régional 3 Groupe E  
JS MEAUZACAISE / UA FENOUILLET
- Match N°28405815 - Régional 3 Groupe F  
CAZES O. / UNION GRAULHETOISE

### **Reprogrammations**

- Régional 2 C (28405324) – Grisolles AA / Bressols AS, reporté à l'avance, au **01.03.25**
- Régional 3 D (28431170) – Us Requista / Espoir FC 88, reporté à l'avance, au **01.02.25**

### **Dossier Match St Sulpice / FC Comtal**

La CRGC rappelle :

- qu'elle ne s'était pas opposée à la programmation d'une rencontre de l'US St Sulpice au 01.02 au lieu du 04.01 "à la stricte condition que les rencontres des journées 10 à 13 (...) ne connaissent pas de nouveau report. "

- qu'elle ne s'était pas opposée au report de la rencontre FC Comtal / FC Garonne Gascogne, initialement programmé au 04.01.25 à la suite d'un recours et afin d'attendre une décision définitive sur le dossier, bien que l'appel ne soit pas suspensif en matière d'exécution d'un calendrier.

La CRGC pour des raisons évidentes de lisibilité de la compétition souhaitant, dans la mesure du possible, être à jour à la fin des rencontres "Aller" au 01.03.25

Le F.C. Comtal ayant à ce jour trois matchs en retard, soit :

- Deux rencontres à jouer (Lavaur, le 01.02.25, ainsi que la rencontre en objet)



- Une rencontre donnée à rejouer, pour laquelle, en attendant la fin des recours possibles, la date du 01.03.25 doit être réservée.

La CRGC Section Séniors :

- **REPROGRAMME LA RENCONTRE**  
Régional 2 Groupe C (28405316)  
US St Sulpice / FC Comtal au **MERCREDI 5 FEVRIER – 21h00** – Stade Molétrincade

Le Président de Séance,

Jacques ADGE

La secrétaire,

Eléa BARRAY

## SECTION SENIORS F

**Présidence de séance :** Mr Yann LOREC

**Présent(e)s :** Mmes Lisa GAILLARD, Clara KAROTSCH

Mrs. Sébastien ARNOUILH, Laurent DALENC, Bernard ESPIE

### Reprogrammations (match reportés à l'avance)

Régional 1 (28405958) - RODEZ AVEYRON F. II / TOULOUSE FC II au **15.02.25**

### DOSSIER TRANSMIS A LA C.R. des Règlements et Mutations

- Régional 2F Gr. B (28398376) - Match arrêté  
**FC CANAL NORD / TLSE RANGUEIL FC**

### FORFAIT NOTIFIE A L'AVANCE

Pris note du mail de Coeur de Gascogne FF transmis par la permanence LFO,

**ENREGISTRE** le forfait du club visiteur

- Match Régional 1 F (28405959) - **DRUELLE FC 3-0F COEUR DE GASCogne**
- Amende : 30,00€ (1er forfait)

## **FORFAIT GENERAL REGIONAL 1 F – TOULOUSE METROPOLE FC**

La Commission jugeant en premier ressort,

La Commission prend connaissance du mail du TOULOUSE METROPOLE FC du 16.01.25, notifiant de son forfait général à compter de cette date,

L'article 104 des Règlements Administratifs de la L.F.O., précise que : « *Toute équipe forfait général sera classée dernière de sa poule et descendra en division inférieure la saison suivante sauf si ce dernier intervient lors des deux dernières journées de championnat auquel cas l'équipe serait rétrogradée de deux divisions.*

*Par principe, les points marqués contre elles seront annulés.*

*Par exception, aux alinéas précédents, si le forfait général intervient lors de la phase Retour du groupe concerné (l'ensemble des rencontres de la phase Aller de toutes les équipes ayant été joué),*

*- L'équipe intéressée descendra de deux divisions à l'issue de la saison ;*

*- Les points marqués contre elle, lors de la Phase Aller, seront maintenus, étant entendu que ceux de la Phase Retour sont annulés sauf si le forfait intervient lors des deux dernières journées auquel cas les rencontres restantes et non jouées seraient alors réputées gagnées 3 à 0 pour les clubs adverses.*

*Une équipe forfait général devra verser l'indemnité kilométrique totale à tous ses adversaires qui se seraient déplacés sous réserve que le match retour n'ait pas eu lieu. Le taux de l'indemnité kilométrique est fixé en début de saison par le Comité Directeur de la Ligue. »*

L'ensemble des rencontres de la phase Aller de toutes les équipes ayant été joué, conformément à l'article 104, les points marqués contre elles lors de la Phase Aller seront maintenus.

Par ces motifs, LA COMMISSION, jugeant en premier ressort,

- **PRONONCE LE FORFAIT GENERAL** du TOULOUSE METROPOLE FC (581893) en championnat Régional 1 F
- **MAINTIENT** l'ensemble des points pris par l'ensemble des équipes contre le TMFC lors de la Phase Aller,
- **INFLIGE** une amende de 100,00 euros au club du TOULOUSE METROPOLE FC (581893) pour un forfait général – Article 104 des RG de la L.F.O. - Annexe Financière
- MET le TOULOUSE METROPOLE FC à la disposition du district Haute Garonne pour la saison 2025/2026,
- **TRANSMET** le dossier au service Comptabilité

## **ACCESSIONS DES DISTRICTS VERS REGIONAL 2F 2025-2026**

Jeudi 9 janvier s'est tenue une deuxième réunion en présence des districts Aveyron, Haute Garonne, Hérault et Lot, dans le but de définir les modalités d'accession en Féminines Régional 2 2025/2026, conformément au règlement de l'épreuve.

Le C.F.T.O. (championnat féminin territorial d'Occitanie) sera composé :

- du championnat autonome organisé par le District de l'Aveyron (12/48),
- du championnat autonome organisé par le District du Lot
- du championnat Territoire phase 2, organisé par le District de l'Hérault (34/30/66)
- de deux poules Territoire Phase 2 (en raison de six districts représentés, pour 40% des équipes participantes de la LFO gérées), organisées par le district Haute Garonne (31/32/65/82/09) avec intégration des équipes de la première phase Tarn.

### **SOIT 5 groupes**

Seront qualifiées pour la phase Play Off, qui se tiendra les 25/5, 1/6 et 8/6, en 4 poules de 3 équipes (12 qualifiés) :

- les 2 premières équipes **éligibles** de chaque poule du C.F.T.O., soit dix équipes,

- les 2 places restantes seront définies par le départage des équipes éligibles, classées 3èmes de leur groupe respectif par l'application de l'article 88 des règlements L.F.O., parmi celles n'ayant pas déjà obtenu leur participation directe,

- si nécessaire, parmi les équipes classées à la 4ème place de leur groupe respectif par l'application de l'article 88 des règlements L.F.O., parmi celles n'ayant pas déjà obtenu leur participation directe, puis parmi les 5èmes si le nombre de 12 n'est toujours pas atteint,

Les groupes play off seront tirés par tirage intégral, à **l'exception que deux équipes issues de la même poule du C.F.T.O. ne pourront figurer dans le même groupe.**

A l'issue des play off, le premier de chaque poule accèdera à la REGIONALE 2 25/26 (quatre équipes)

Le Président de Séance,

Yann LOREC

La secrétaire,

Clara KAROTSCH

## **SECTION JEUNES M**

**Présidence de séance :** Mr Patrick BOUDREAULT

**Présent(e)s :** Mme Axelle GIRARD

Mrs. Jean-Michel GARCIA, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUET, Roland MAURIN

### **Coupes d'Occitanie U17 & U15**

La commission valide les tirages réalisés le 15.01.25 à St Clément et remercie le magasin Intersport pour son accueil chaleureux.

Trois rencontres restent à jouer dans les districts ce 22.01.2025.

Les rencontres des 1/32èmes de finale restent fixées au 25.01.2025 concernant les vainqueurs de ces rencontres.

Le club recevant sera, en fonction des résultats :

- CO U17 – L'UNION ST JEAN / TLSE METROPOLE FC **ou** TLSE METROPOLE FC / BLAGNAC FC
- CO U17 – REVEL (D) / MILLAU SO (D) **ou** MILLAU SO (D) / GIROU OFC (R1)
- CO U15 – BEZIERS FC **recevra** ALBERES ARGELES **ou** CANET ROUSSILLON FC (quel que soit le résultat)

### **Reprogrammations (match reportés à l'avance)**

- U20 Régional 1 Gr. C (28719971) - ONET LE CHATEAU / TOURNEFEUILLE au **22.02.25**
- U20 Régional 1 Gr. C (28719972) - ST ALBAN AUCAMVILLE / JUVENTUS PAPUS au **22.02.25**
- U18 Régional 1 Gr. A (28400495) - GEF 88 / CANET ROUSSILLON FC au **15.02.25**
- U18 Régional 2 Gr. B (28408185) - SAVE ET GARONNE / GCPVDO au **15.02.25**
- U17 Régional 1 Gr. B (28408891) - GARONNA NORD TLSAIN / AVENIR FOOT LOZERE au **25.01.25**
- U16 Régional 1 Gr. B (28406913) - FIGEAC CAPDENAC / MONTAUBAN FCTG au **22.02.25**
- U16 Régional 2 Gr. B (28407239) - FC PAVIE / US FRONTON au **25.01.25**
- U15 Régional 1 Gr. C (28407753) - RODEZ AVEYRON / FC CANAL NORD au **15.02.25**

### **U14 REGIONAL 1 – Mouvements interphases**

Pris connaissance :

- Des classements finaux U14R 1ère phase
- Des classements des différents championnats U14 Territoire et des propositions d'accédants des centres de ressources gestionnaires,

En préambule, la commission constate que, malgré la tenue d'une réunion de mise en place de la saison avec les centres de ressources organisateurs, les règlements publiés par les districts comportent des différences qui conduisent à une **rupture d'équité** des participants en fonction de leur district d'appartenance.

Cette situation ne saurait perdurer et sera **prioritairement traitée** par le groupe de réflexion de la CRGC.

La CRGC section Jeunes M. propose au comité de direction les accessions / rétrogradations suivantes :

Accèdent de U14 Territoire en U14 Régional (les onze premiers de groupe + le meilleur second défini par l'article 88 des règlements LFO)

- ✓ A.C. GARONA
- ✓ FC ALBERES ARGELES

- ✓ FC BAGNOLS PONT
- ✓ CURNONTERRAL
- ✓ FC 3MTKD
- ✓ GARONNA NORD TLSAIN
- ✓ LEGUEVIN US
- ✓ MAUGUIO CARNON US
- ✓ MILLAU SO
- ✓ AS PUISSALICON MAGALAS
- ✓ TARBES PYRENEES FOOT
- ✓ TOULOUSE AC

Remise à la disposition des districts - Rétrogradation de U14 Régional vers U14 Territoire (les clubs classés 10, 11 et 12èmes de la première phase U14R)

- FC PETIT BARD MONTPELLIER
- AS ATLAS PAILLADE
- SC MANDUEL
- ASFAC FRONTIGNAN
- ST ESTEVE USEPMM
- SC NARBONNE MONTPLAISIR
- OL. MONTALBANAIS
- TOULOUSE NORD FC
- US CASTRES FOOTBALL
- AS MURET
- AS TOULOUSE MIRAIL
- US CASTANET

Le projet de poules 2ème phase est transmis au Comité de Direction pour suite à donner.

#### **FORFAIT U20 REGIONAL 1 Groupe B – ASM 34**

Absence notifiée à l'avance de l'équipe visiteuse AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 (561208).

La Commission jugeant en premier ressort,

La Commission prend connaissance du mail de l'ASM 34, notifiant de son forfait lors de la rencontre Albères Argelès / ASM 34 (28717641) du 18.01.25

L'article 104 des Règlements Administratifs de la L.F.O., précise que : « Une équipe sera déclarée forfait général, pour les équipes (hors compétitions féminines) Séniors Libres, Futsal et Football-Entreprise à compter du deuxième forfait. Concernant les équipes de **jeunes** et féminines, **elles seront déclarées forfait général à compter du troisième forfait.** »

La Commission constate qu'il s'agit là du troisième forfait de l'équipe de l'ASM 34 (15.09.24, 30.11.24 et 18.01.25).

L'ensemble des rencontres de la phase Aller de toutes les équipes n'ayant pas été joué, conformément à l'article 104, les points marqués contre elles seront annulés.

Par ces motifs, LA COMMISSION, jugeant en premier ressort,

- **PRONONCE LE FORFAIT GENERAL** de l'ASM 34 (561208) en championnat U20 Régional 1 Groupe B
- **ANNULE** l'ensemble des points pris par l'ensemble des équipes contre l'ASM 34,
- **INFLIGE** une amende de 100,00 euros au club de l'ASM 34 (561208) pour un forfait général – Article 104 des RG de la L.F.O. - Annexe Financière
- **TRANSMET** le dossier au service Comptabilité

Le Président de Séance,

Patrick BOUDREAU

La secrétaire,

Axelle GIRARD

## SECTION JEUNES F

**Présidence de séance :** Mr Yann LOREC

**Présent(e)s :** Mmes Lisa GAILLARD, Clara KAROTSCH

Mrs. Sébastien ARNOUILH, Laurent DALENC, Bernard ESPIE

### Challenge U15 Féminines Elite

La commission valide le tirage réalisé le 15.01.25 à St Clément et précise qu'elle a retenu les équipes remplissant l'un des deux critères en cette année de création, à savoir autoriser à la participation les clubs labellisés Or ou Argent.

Exemptés du premier tour : Trapel FC, ASPTT Montpellier, Eaunes Labarthe FC, US Colomiers, Rodez AF

### Reprogrammations (match reportés à l'avance)

- U18F Territoire Gr. F (29182720) - Bruguières SC / FC Vignoble 81 au **01.02.25**
- U18F Territoire Gr. G (29182751) – Mende Av. Foot Lozère / Marvejols Sports au **01.02.25**
- U15F Territoire Gr. C (29182421) – FC Garonne Gascogne / JS Cintegabelle au **01.02.25**

### Forfaits notifiés à l'avance

Pris note des mails des clubs visiteurs,

**ENREGISTRE** les forfaits suivants :

- Match U18F Territoire Gr. C (29182631) – **US PLAISANCE 3-0F PLATEAU NESTES**  
Amende : 30,00€ - 1er forfait
  
- Match U18F Territoire Gr. H (29182779) – **VALROC FOOT 3-0F FC COMTAL**  
Amende : 50,00€ - 2ème forfait

### **DOSSIER TRANSMIS A LA C.R. des Règlements et Mutations**

- U18 Féminines Territoire Gr. A (29182571)  
**EP VERGEZE / OL. ST ANDRE SANG.**

### **Programmation rencontres U15F Territoire Gr. D**

Pris note de l'arrêté municipal sur la commune de Launac, amenant au report à une date ultérieure de la rencontre Save Garonne / Montauban II du 18.01,

La CRGC rappelle qu'au calendrier du groupe :

- le 25.01 se déroule la 9ème (avant dernière) journée
- le 01.02 est prévue une journée de rattrapage,
- le 08.02 se déroule la 10ème et dernière journée.

Considérant qu'il ne reste que **trois dates de libres** afin la fin de la 1ère phase, et qu'il reste **trois rencontres** à jouer pour les équipes de Save Garonne et de Bressols,

Que dans la programmation initiale, le club de Save Garonne était exempt de la 9ème journée et que, sans modifications du calendrier, il lui sera **impossible** d'en finir avec la première phase à la date prévue.

La CRGC afin d'éviter des rencontres en semaine ou un report de la dernière journée, reprogramme les rencontres restant à jouer dans ce groupe comme suit :

#### **Le 25.01.25**

- Coquelicots Montechois - Us Pibrac
- Save Garonne - Bressols

#### **Le 01.02.25**

- Bressols - Montauban II
- Save Garonne - Coquelicots Montechois

#### **Le 08.02.25**

- Pibrac - Bressols
- Save et Garonne - Montauban II

**La CRGC demande au club de Save Garonne de tout mettre en œuvre pour la bonne tenue des rencontres afin d'éviter d'imposer à ses adversaires les contraintes d'une rencontre en semaine.**

Rappel article 90 règlement LFO : "Au cours d'une saison, **à partir de deux (2) matchs de championnat**, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir **dès le troisième arrêté, un terrain de repli** répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation.

*A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité"*

Le Président de Séance,

Yann LOREC

La secrétaire,

Lisa GAILLARD

## SECTION FUTSAL

**Présidence de séance :** Mr Yannick COLOMBO

**Présent(e)s :** Mme Laëtitia MARTINEZ

Mrs. Brahim AMICHAUD, Raphaël CARRUS, Cyril DURAND (secrétaire CRGC)

**Excusé :** Mr Benoit FABRY

- **COUPE D'OCCITANIE (Du 10 au 16.02.25)**

La commission, pris note des derniers résultats, homologue les quarts de finale comme suit :

- ✓ UJS Toulouse II (R2 Promo) / Montpellier MF II (R1 Elite)
- ✓ Eaunes Labarthe (R2 Promo) / Lodève Larzac F. (R1 Elite)
- ✓ Ol. Montalbanais (R2 Promo) / US Colomiers (R1 Elite)
- ✓ Quint Fonsegrives (R1 Elite) / Empire Futsal (R1 Elite)

Rappel article 69.3 règlement administratif L.F.O. : "Le club premier tiré au sort est déclaré club recevant. Il revêt la qualité d'organisateur matériel de la rencontre.



Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins une division au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. A ce titre, une équipe de Régional (ou de R1) se déplacera chez une équipe évoluant en Régional 2 ou dans une division inférieure.

Si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant. A défaut, la règle du club tiré le premier est applicable. ”

### **COUPE NATIONALE FUTSAL FEMININES**

La finale régionale opposera le TOULOUSE FUTSAL CLUB à MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL, suite à leur qualification sur les tournois préliminaires de Perpignan et Toulouse.

Elle se tiendra le **SAMEDI 25 JANVIER** en ouverture de la rencontre de D1 FFF MMF / NANTES (21h)

Le coup d'envoi de la finale sera donné à **17h30**.

La Commission remercie :

- Le Montpellier Méditerranée Futsal et la Ville de Montpellier pour la mise à disposition du **Palais des Sports Pierre de Coubertin** pour la mise en lumière de cette compétition,
- Le club d'Empire Futsal, ainsi que les villes de Perpignan et Toulouse pour la mise à disposition des gymnases de la Garrigole et la Faourette pour les tournois qualificatifs.

Conformément au règlement de l'épreuve, le comité d'organisation en cas de litige sur place sera composé de :

- Clara KAROTSCH (CRGC Féminines)
- Marie KUBIAK (DTR en charge du football féminin)
- Axelle GIRARD (CRGC)
- Cyril DURAND (secrétaire CRGC)

### **COUPE NATIONALE FUTSAL MASCULINE**

La Commission félicite le **FC Quint Fonsegrives** pour sa brillante qualification contre Furiani (D2) en éliminant une deuxième équipe de D2 FFF de rang.

La Commission félicite également **Plaisance Pibrac**, malheureusement éliminé aux tirs aux but, pour son parcours.

### **REPROGRAMMATIONS**

En raison d'un arrêté municipal (installation utilisée)

QUINT FONSEGRIVES 2 / PLAISANCE PIBRAC 2 (R2 Promotion) est reprogrammé au 23.03

En raison de la coupe nationale Futsal

CARCASSONNE AGGLO FUTSAL / QUINT FONSEGRIVES (R1 Elite du 07.02) est reprogrammé au 22.03

En raison d'un doublon au calendrier de l'US Colomiers (coupe le dimanche, championnat le lundi)

US COLOMIERS / TOULOUSE FUTSAL CLUB (R1 Elite du 17.02) est reprogrammé au 24.03

## **FUTSAL REGIONAL 2 – Mouvements interphases**

Pris connaissance des classements finaux 1ère phase,

La CRGC, rappelant le règlement du Régional 2 :

*“Le Comité de direction, en date du 20.09.2024, en application du présent article, a adopté les modalités reprises ci-après.*

*Eu égard à la particularité géographique résultant des engagements, il apparaît pertinent de proposer en fonction des territoires et des poules deux formats de compétitions, à savoir, des rencontres Aller / Retour pour les poules A et B (composées de moins de cinq clubs) et des rencontres Aller simple pour les poules C, D et E.*

*Au terme de cette première phase, les équipes classées à la première place de chaque poule accèderont, pour la deuxième phase, au championnat Régional 2 Masculin Futsal Promotion, en sus des équipes n’ayant pas obtenu leur qualification pour la phase finale du championnat Régional 1 Masculin Futsal.*

*Afin d’atteindre le nombre de seize équipes composant le championnat Régional 2 Masculin Futsal Promotion, il sera fait appel aux meilleures équipes classées à la deuxième place de leur poule dans les conditions suivantes, - Prioritairement, seront départagées, selon les critères de l’article 88.2 du Règlement Administratif de la Ligue, les équipes classées à la deuxième place des poules A à C, celles-ci ayant disputé le plus grand nombre de rencontre sur la première phase ;*

*- Enfin, les équipes classées à la deuxième place des groupes D et E. Pour ce faire, dans la seule situation où il serait nécessaire de les départager, il sera organisé une rencontre de barrage, selon les critères de l’article 88.3.1 du Règlement Administratif de la Ligue.*

*Les équipes classées à la troisième place (et au-delà) de leur poule ne pourront prétendre à une qualification pour le championnat Régional 2 Masculin Futsal Promotion et seront reversées dans le championnat Régional 2 Masculin Territoire.*

***En tout état de cause, dans la situation où, malgré la qualification des cinq équipes classées à la deuxième place de leur groupe, le nombre de seize équipes ne serait pas atteint, le Comité de direction sur avis de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions pourra décider de revoir la composition et l’organisation dudit championnat.”***

La commission relève que ce dernier alinéa est en l’espèce applicable,

Que la particularité géographique des équipes qualifiées à la participation au championnat Régional 2 Promotion nécessite un changement de format, certaines équipes (Beaucaire, Remoulins) étant à 3h30 de route Aller Simple du

bassin toulousain, rend impossible la constitution de groupes de huit équipes, notamment pour des rencontres en semaine.

Après présentation aux clubs concernés par réunion en visioconférence le 08.01.25,

Il est proposé au Comité de Direction le format suivant :

PHASE R2 PROMOTION - 4 poules de 4 aller-retour, avec les 15 clubs qualifiés et intégration de Belpech Futsal (meilleur 3ème de la division + 3ème de la poule qui n'a pour l'heure pas d'accédant suite à refus Carcassonne Agglo II et montée impossible Narbonne FS II)

à l'issue de laquelle :

PHASE R2 PROMO. ACCESSION - 1 poule de 4 unique ALLER RETOUR composée des équipes classées 1ères de leur groupe respectif

Objectif : se préparer à la R1 poule Unique

Temps arrêté identique au R1 2x20' - Obligation de jouer le week-end eu égard à l'éloignement géographique

PHASE R2 PROMO. MAINTIEN - Toutes les autres équipes non qualifiées en R2 Accession selon un format à définir avec les clubs participants

## **COMPOSITION DE LA PHASE 2**

### **PROMOTION**

- ✓ BEUCAIRE SFC II
- ✓ MONTPELLIER MF III
- ✓ FS NARBONNAIS
- ✓ REMOULINS SF
  
- BELPECH FUTSAL
- CAYUN FUTSAL C.
- EAUNES LABARTHE FC
- FC DES BONS HOMMES
  
- ACADEMIE SPORTS 82
- JEUNE ENTENTE TOULOUSAIN
- PLAISANCE PIBRAC II
- QUINT FONSEGRIVES II
  
- ❑ BAGATELLE FC
- ❑ FUTSAL CLUB FENOUILLET
- ❑ OL. MONTALBANAIS
- ❑ UJS TOULOUSE II

## TERRITOIRE

- ✓ AS FUTSAL BALARUCOIS (nouvel engagé)
- ✓ M. ATLAS PAILLADE (nouvel engagé)
- ✓ US MAUGUIO CARNON
- ✓ FS NARBONNAIS II
  
- CARCASSONNE AGGLO FUTSAL II
- EMPIRE FUTSAL II
- FC CORBIERES MED.
- UF LEZIGNANAIS
  
- EAUNES LABARTHE II
- IBIS FUTSAL MARTRAIS
- ST LYS OL.
- TLSE ELITE FUTSAL
  
- BRAM AS (nouvel engagé)
- CHALABRE FC
- TLSE METROPOLE FUTSAL II
- TOULOUSE FUTSAL CLUB II
  
- ★ US COLOMIERS II
- ★ JS KINGDOM
- ★ MONTAUBAN B.S.
- ★ S.C. LAFRANCAISAIN

Le secrétaire de la CRGC informe la Commission qu'une réunion s'est tenue entre le Président Délégué de la LFO et le responsable de la C.R.A. Futsal afin d'étudier différentes pistes afin de **réduire les coûts d'arbitrage** à l'ensemble des clubs participants au championnat régional 2.

Les débats ont été constructifs et des mesures immédiates prises. Pistes : désignations prioritaires d'arbitres à proximité pour le R2 Promotion, désignation d'**un seul arbitre en phase Territoire**, mutualisation des rencontres sur un seul gymnase en phase mars/mai quand cela sera possible.

La commission demande au Comité de Direction de se positionner sur la participation aux championnats R2 Territoire et Maintien **des joueurs U16 dans le respect de l'article 73 des R.G. de la FFF.**

En effet, ces joueurs vont participer aux tournois qualificatifs du challenge national Futsal U18 mais n'ont aucune pratique proposée, hormis les rassemblements promotionnels à venir, sur les différents championnats régionaux et départementaux.

Le projet de poules 2ème phase et le calendrier général sont transmis au Comité de Direction pour suite à donner.

Le Président de Séance,

Yannick COLOMBO

La secrétaire,

Laëtitia MARTINEZ

## SECTION ENTREPRISE

**Présidence de séance :** Mr Francis DAUSSEING

**Présent(e)s :** Mme Geneviève DAUGA

Mr Alain NEGRIER

- **COUPE D'OCCITANIE**

Afin d'augmenter le nombre de rencontres, notamment pour les équipes Elite qui n'ont à compter de ce jour que SIX rencontres jusqu'à la fin de saison.

A la demande des clubs,

Considérant l'article 68.2 des règlements LFO,

*"Format dérogatoire*

*La commission d'organisation pourra revoir le format de la compétition, notamment en organisant une première phase sous le format d'un mini-championnat.*

*Dans ce cadre, la Commission d'organisation avertira l'ensemble des équipes engagées au plus tard quinze jours après la clôture des engagements de la modification apportée."*

*Les clubs participants ayant été consulté lors d'une réunion organisée en présentiel et visio à la LFO le 10.12.24 et **acceptant le format à l'unanimité.***

La CRGC section Entreprise propose :

- 1ère phase Championnat en deux poules de 4 équipes :

- chaque poule sera composée de deux clubs Elite et deux clubs Espoir, définis par tirage au sort le 15.01.25

TIRAGE AU SORT :

### **GROUPE A**

- ✓ APE METEO
- ✓ ASPIC

- ✓ MUNICIPALUX TOULOUSE
- ✓ OC DE POMPERT

### **GROUPE B**

- LIEBHERR
- A. LES AMIS DU BOIS
- UNION COURTAGE FC
- TOAC TOULOUSE

- chaque équipe Espoir recevra deux fois, les Elite une fois

- à l'issue de la première phase, les demies finales opposeront 1er A/ 2ème B & 1er B/ 2ème A sur le terrain du premier nommé.

Calendrier de la compétition :

Poules :

- ✓ J1 : Semaine du 10 au 16.02
- ✓ J2 : Semaine du 3 au 9.03
- ✓ J3 : Semaine du 17 au 23.03
- ✓ Demies Finale : Semaine du 12 au 18.05
- ✓ Finale régionale prévisionnelle (selon décision CD) : le 07.06.25

La Commission remercie les clubs présents en masse pour leur implication lors de la réunion du 10 décembre 2024.

Le projet de poules 2ème phase et le calendrier général sont transmis au Comité de Direction pour suite à donner.

### **EVENEMENTIEL et DEVELOPPEMENT**

La LFO est à nouveau sollicitée sur l'éventuelle organisation du 9ème tournoi national du Football Entreprise fin juin 2025 sur les installations de CASTELMAUROU.

Le but recherché est de créer une manifestation événementielle dans chaque Ligue de football comme vecteur de promotion et de développement.

A minima, la Commission, sur le plan local se doit :

- De relancer une activité sur le bassin de Montpellier en partenariat avec des entreprises locales (certaines se sont déjà manifestées)
- De pérenniser les équipes existantes sur la Haute Garonne en intégrant les nouvelles candidatures (Thales Alenia Space tout récemment par exemple)

Le Président de Séance,

Francis DAUSSEING

La secrétaire,

Geneviève DAUGA

## RETOUR FEUILLES DE MATCHS SERVICE COMPETITIONS

### Rappels :

Article 60 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel ([competitions@occitanie.fff.fr](mailto:competitions@occitanie.fff.fr)), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

La commission inflige une amende de **25,00€** par feuille de match manquante ou non envoyée dans les délais précités aux clubs recevants suivants :

- |            |   |                                      |
|------------|---|--------------------------------------|
| • 28405962 | <b>519456 Blagnac 1</b> - Montauban 2                         | Régional 1 F Poule Unique            |
| • 28407238 | <b>560943 Gcpvdo 21</b> - Carbonne Js 21                      | U16 Régional 2 M Poule B             |
| • 29182689 | <b>505935 Cugnaux 1</b> - Toulouse Pradettes 1                | U18 Territoire F / Phase 1 / Poule E |
| • 28404288 | <b>547175 Rodeo F.C. 1</b> - Revel 1                          | Régional 1 M B - Poule B             |
| • 28404644 | <b>545501 Castelnau Le Cres Fc 1</b> - F.C. Petit Bard Mont 1 | Régional 2 M A - Poule A             |
| • 28404958 | <b>519456 Blagnac 2</b> - Ol. Girou F.C. 1                    | Régional 2 M Poule B                 |
| • 28719974 | <b>525718 Cornebarrieu 21</b> - Efc De La Vallee 21           | U20 Regional 1 M Poule C             |
| • 28717642 | <b>503214 Frontignan As 21</b> - Saint-Orens F.C. 21          | U20 Regional 1 M Poule B             |
| • 28409010 | <b>582702 Pyr Ariegoises Foot 21</b> - Millau So 21           | U18 Régional 2 M Poule A             |
| • 28406583 | <b>545501 Castelnau Le Cres Fc 21</b> - Beziers A. S. 21      | U16 Régional 1 M Poule A             |
| • 28406918 | <b>851135 Ujs Toulouse 21</b> - Auch 21                       | U16 Régional 1 M Poule B             |
| • 29182721 | <b>582636 L Union St Jean Fc 1</b> - Castelnau Est 1          | U18 Territoire F / Phase 1 / Poule F |
| • 29182389 | <b>581025 Es Montagne Noire 1</b> - Trapel Fc 1               | U15 Territoire F / 1 B - Poule B     |

## ANNEXE MODIFICATIONS GESTION COURANTE SERVICE COMPETITIONS

### ANNEXE PV du 10.12.24

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, **quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.**

Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande du clubs recevants :

#### SENIORS R2 POULE A

- Programme la rencontre Journée 18 – CHEMIN BAS / AIMARGUES le 15.03 à 19h30

Demande saisie le 29.11

#### U16 R1 M POULE B

- Programme la rencontre Journée 11 – MONTAUBAN / JEUNE ENT TOULOUSE Le 11.01 à 15h00

Demande saisie le 05.12

#### U15 R1 POULE B

- Programme la rencontre Journée 12 – CARCASSONNE FAC / TOULOUSE NORD Le 18.12 à 17h00 terrain MAZET à CARCASSONNE

Demande saisie le 05.12

#### U15 FEM ELITE

- Programme la rencontre Journée 11 – CARCASSONNE FOOT FEM / SF BASSE ARIEGE le 19.01 à 12h30

Demande saisie le 25.11

#### U15 TERR FEM POULE F

- Programme la rencontre Journée 07 – CARBONNE / FONTENILLES le 14.12 à 14H00 Terrain ANDRE ABBAL 1 à CARBONNE

Demande saisie le 04.12

---

La CR Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matches de Championnats,

**DECIDE de REPLANNIFIER** les rencontres non jouées sans date comme suit :



## **SENIORS**

R1 POULE B            TARBES / TOULOUSE Le 21.12.24  
R2 POULE D            SALIES / AUCH Le 21.12.24  
R2 POULE D            LEGUEVIN / COMMINGES ST GAUDENS Le 21.12.24  
R2 POULE B            US CASTANET / RCO AGDE le 21.12

R3 M POULE H SEMEAC / CARBONNE le 14/12/2024  
R3 M POULE H TARBES PF II / TOURNEFEUILLE AS le 14/12/2024  
R3 M POULE H ST GIRONS FC / TLSE MIRAIL AS le 14/12/2024  
R3 M POULE D ESPOIR 88 FC / ES LE BUISSON le 15/12/2024  
R3 M POULE D LE MONASTERE / FC COMTAL II le 14/12/2024  
R3 M POULE G SEYSSES FROUZINS II / LA CREMADE le 21/12/2024

## **U20 REGIONAL**

POULE B                CINTEGABELLE / FABREGUES le 2  
POULE C                EFC VALLEE / RANGUEIL Le 04.01.25  
ST ALBAN AUCAMVILLE / RANGUEIL le 22.12

**U18R1 M POULE B**        TARBES PF / BLAGNAC FC le 11/01/2025

**U17R1 M POULE C**        CARBONNE JS / BLAGNAC FC le 11/01/2025

**U14R M POULE B**        CANET RFC / RCO AGDE le 21/12/2024

## **U16**

R1 POULE A            FRONTIGNAN / US COLOMIERS Le 21.12.24  
R2 POULE B            CARBONNE / ENT LANDORTHE EST Le 04.01.25  
R2 POULE B            PAVIE / LOURDES Le 21.12.24

## **FEMININES**

R1                        TMFC / GAILLAC Le 22.12  
R2 POULE B            SALIES / LEGUEVIN Le 04.01.25  
U18 TERR POULE C    FC PLATEAU NESTES / TARBES Le 11.01.25  
U18 TERR POULE E    PAMIERS / JS PRADETTE Le 21.12.24  
U18 TERR POULE H    VALROC / ENT VILLEFRANCHE Le 21.12  
U15 ELITE             ALBI MARSSAC / RODEZ Le 21.12.24  
U15 TERR POULE B    ESCALQUENS / FU NARBONNE le 11.01.25  
U15 TERR POULE B    QUINT FONSEGRIVES / TRAPEL Le 21.12.24

---

## **SENIORS R1 POULE A**

Match VAUVERT FC / MENDE AV FOOT LOZERE du 27.04.25

Suite à l'accord des deux clubs via FOOTCLUBS pour modifier la rencontre SENIORS R1 POULE A

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE sous réserve d'une éventuelle qualification en Coupe Occitanie SENIORS du FC VAUVERT (le 20.04 ½ finales de la Cpe Occitanie SENIORS)

⇒ VAUVERT FC / MENDE AV FOOT FOOT LOZERE se joue le 20.04 à 15h00 terrain VAUVERT stade RADELYEVITCH.

### **SENIORS R2 POULE C**

#### **Match St Sulpice / Grisolles R2 Poule C du 07.12 :**

La CRGC, pris note :

- des accords des deux clubs,
- de l'élimination des deux clubs en Coupe d'Occitanie Séniors
- de la demande de jouer leur rencontre en retard le 01.02.25

La CRGC programme, conformément au règlement en vigueur :

- fixe cette rencontre, dans un premier temps à la première date de libre : 21.12.24
- ne s'opposera pas à une demande commune introduite par FootClubs pour reprogrammer cette rencontre au 01.02.25 à la stricte condition que les rencontres des journées 10 à 13 des deux clubs ne connaissent pas de nouveau report.

A défaut, la rencontre en objet St Sulpice / Grisolles sera **susceptible d'être avancée au mercredi 29.01.24**, les deux clubs souhaitant faire l'impasse sur les deux journées de rattrapage disponibles de façon volontaire, et la CRGC pour des raisons évidentes de lisibilité de la compétition souhaite, dans la mesure du possible, être à jour à la fin des rencontres "Aller".

Match ST SULPICE / AM GRISOLLES du 21.12 à 18h00

⇒ Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE au report de la rencontre

ST SULPICE / AM GRISOLLES **est reportée au 01.02 à 18h00 Terrain ST SULPICE Stade MOLETRINCADE.**

Nous vous rappelons que cette rencontre sera susceptible d'être avancée au mercredi 29.01.24 en cas de matchs de reportés.

Match AM GRISOLLES / ONET LE CHATEAU du 14.12 à 19h00 terrain CHAPELITOU 1 à Grisolles

Suite au mail du club de AM GRISOLLES, nous informant d'un très probable arrêté municipal sur Grisolles le week-end prochain au vu de la météo,

Suite à l'accord des deux clubs pour inverser la rencontre SENIORS R2 M POULE C du 14.12

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ AM GRISOLLES ↔ ONET LE CHATEAU **est inversée** se joue le samedi 14.12 à 19h00 Terrain ROQUE 2 Synthétique à ONET LE CHATEAU

En conséquence le match retour (journée 22 du 26.04) est fixé sur le terrain de GRISOLLES complexe CHAPELITOU à 20h00 - AM GRISOLLES / ONET LE CHATEAU -

### **SENIORS FEM R2 POULE A**

Pour faire suite au mail du club NIMES METROPOLE (750342) du 06.12.24, informant le forfait de son équipe SENIORS FEMININES en Championnat SENIORS FEM R 2 POULE A pour la journée du 08.12

La C.R Gestion des compétitions section Jeunes ENREGISTRE LE FORFAIT et ANNULE la rencontre :

⇒ NIMES METROPOLE / BEZIERS AS du 08.12 à 15H00

### **SENIORS FEM R2 POULE B**

Suite à l'arrêté Municipal de la Ville de la TOUR DU CRIEU, interdisant le terrain Complexe Sportif Tour d'Ariège N°1 Pelouse à la TOUR DU CRIEU

Suite au mail du club de FC CRITOURIEN (536143) pour nous proposer un terrain de repli pour ce week-end

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification de terrain, les rencontres ci-après sont programmées sur **le terrain SYNTHETIQUE Complexe Sportif Tour d'Ariège N°2 à la TOUR DU CRIEU**, même jour même heure.

⇒ FC CRITOURIEN / US MONTBAZENS RIGNAC du 08.12 à 15h00

### **Coupe d'Occitanie U15 Féminines :**

Après le tirage au sort des 1/8èmes de finale,  
Attendu que l'ensemble des rencontres voient une équipe de U15F Elite concernée,  
Qu'une journée U15F Elite en retard a été programmée au 11.01.25, date initiale du tour de coupe,  
La CRGC fixe les huitièmes de finale de la C.O. U15 Féminines au **01.02.2025**

### **U18 TERR FEM POULE A**

#### **Reprogrammation :**

Attendu que l'EP Vergèze participe aux 1/8èmes de finale de la C.O. U18F le 11.01.25,  
La CRGC reprogramme la rencontre

⇒ 29182565 - U18F Territoire Gr. A Vergèze / Beaucaire au **22.12.24**

Cette rencontre pourra être, avec accord des deux clubs, fixée en semaine mais avant le 12.01.25 impérativement.

### **U18 FEM TERR POULE E**

Suite à l'arrêté Municipal de la Ville de la TOUR DU CRIEU, interdisant le terrain Complexe Sportif Tour d'Ariège N°1 Pelouse à la TOUR DU CRIEU

Suite au mail du club de FC CRITOURIEN (536143) pour nous proposer un terrain de repli pour ce week-end  
La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification de terrain, les rencontres ci-après sont programmées sur **le terrain SYNTHETIQUE Complexe Sportif Tour d'Ariège N°2 à la TOUR DU CRIEU**, même jour même heure.

⇒ ST BASSE ARIEGE / CUGNAUX du 07.12 à 15H00

### **REGIONAL 1 M FUTSAL POULE B**

Match UJS 2 / QUINT FONSERGRIVES

La CRGC FUTSAL prenant compte du mail de la boîte officielle du club de l'U.J.S Toulouse en date du 11/12/2024 demandant le report du match de R1 Futsal U.J.S 2 / F.C Quint-Fonsegrives du 20/12/2024 sous le motif que deux matchs se jouent en même temps et que les rencontres de coupe priment sur le championnat.

Prenant compte des multiples reports déjà accordés par la commission au club de l'U.J.S Toulouse concernant le match de journée 4 de R1 Futsal.

La Section FUTSAL émet un **AVIS DÉFAVORABLE** au report du match de journée 4, U.J.S 2 / F.C Quint-Fonsegrives de R1 déjà reporté à plusieurs reprises.

La Section FUTSAL reprogramme le match de Coupe Occitanie FUTSAL IFM / U.J.S 2 au 23/12/2024 à 21h00.

### **Coupe Occitanie FUTSAL**

Match LEZIGNAN / MONTP. MEDIT. FUTSAL 2 du 19.12 à 20h30

Suite à erreur de programmation

La CRGC

⇒ Fixe LEZIGNAN / MONTP.MEDI. FUTSAL 2 le 19.12 à 21h

Match FUTSAL TOULOUSE / COLOMIERS – Coupe Occitanie FUTSAL du 13.02 –

La CR Gestion des Compétitions DECIDE de REPORTER la rencontre (deux matches prévus en moins de 48 heures)

⇒ FUTSAL TOULOUSE / COLOMIERS est reportée au **20.12 à 20H30**

---

## **ANNEXE PV du 17.12.24**

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions. La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande du clubs recevants :

### REGIONAL 3 M POULE B

- Programme la rencontre Journée 15 – FABREGUES / PEROLS le 12.04 à 19H  
Demande saisie le 17.12.24

---

La Commission Régionale Gestion des Compétitions des Compétitions, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées pour cause d'intempérie
- ⇒ Régional 1 Poule B : ST ALBAN AUCAMVILLE / TARBES Le 04.01
- ⇒ Régional 2 Poule B : OC PERPIGNAN / BAZIEGE Le 02.02
- ⇒ Régional 2 Poule D : SOUES CIGOGNES / ISLE DODON Le 01.02.
- ⇒ U17R1 M PLE C - 28409231      PYR ARIEGEOISES / COLOMIERS le 11/01/2025
- ⇒ U18R1 M PLE B - 28407499      SEYSSES FROUZINS / MONTAUBA le 11/01/2025
- ⇒ U18R2 M PLE A - 28408997      ST ESTEV.PERPIGNAN / OC SUD MINERVOIS le 04/01/2025
- ⇒ U18R2 M PLE A - 28408996      AS ST PRIVAT / US CONQUES le 04/01/2025
- ⇒ U15 Régional 1 Poule B : ST ESTEVE PERPIGNAN / CARCASSONNE Le 04.01
- ⇒ U14R1 M PLE B - 28409339      AVENIR FOOT CATALAN / AGDE le 04/01/2025
- ⇒ Fem U15 Terr Poule C : CARBONNE / FONTENILLES Le 12.01
- ⇒ Fem U15 Terr Poule D : SAVE GARONNE / BRESSOLS Le 11.01
- ⇒ Fem U18 Terr Poule D : RAMONVILLE COTEAUX / RANGUEIL Le 12.01
- ⇒ Féminines U18 Terr. Gr. F : BRUGUIERES / CASTELNAU EST **reportée au 11.01.25**

En raison de la qualification du club NIMES OL pour le prochain tour de Coupe GAMBARDELLA la rencontre du 14.01.2025

- 28400489 NIMES OL / MONTPELLIER PETIT BARD est avancée au 04.01.25

### SENIORS R1 M POULE B

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la date de la rencontre SENIORS R1 M POULE B du 04.01

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS DEFAVORABLE, le club de TARBES est qualifié pour le prochain Tour de Coupe OCCITANIE SENIORS le 01.02

- ⇒ ST ALBAN AUCAMVILLE / TARBES PY est maintenue au 04.01

### U20 R POULE A

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre U20 REGIONAL POULE A du 21.12

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ⇒ CINTEGABELLE / FABREGUES **est reportée au 25.01 à 16h00.**

### **COUPE OCCITANIE U19**

Suite décision de la CRRM séance du 11.12.2024

Dossier n° CRRM-C-066

Rencontre n° 30026223– Coupe Occitanie U19 – 07.12.2024

PERPIGNAN A. C (547018) / F.C. THUIRINOIS (530112)

**LA COMMISSION**, jugeant en premier ressort,

- MATCH À REJOUER à une date à fixer par la Commission compétente
- Transmet le dossier à la Commission Régionale des Compétitions.

La CRGC

- ⇒ Prends de la décision de la CRRM du 11.12.24
- ⇒ PERPIGNAN / FC THUIR se rejouera le 04.01.25

### **U18 REGIONAL 2 M POULE B**

Par ailleurs, pris note des nouveaux reports en **U18 R2 M Gr. B**,

Pris note de la qualification de Save et Garonne pour le prochain tour de C.O. U19, programmé le 25.01.25,

Pris note que les clubs de Pyrénées Sud Comminges et Figeac Capdenac ne sont plus en lice dans cette compétition,

- Reprogramme **Figeac Capdenac / Pyrénées Sud Comminges** au 25.01.25,
- Reprogramme **Save et Garonne / Figeac Capdenac** au 04.01.25,
- Fixe **Pyrénées Sud Comminges / L'Union St Jean FC** au 04.01.25 (arrêté municipal)

### **U17 REGIONAL 1 M POULE B**

Suite notification de décision de la C.R Appel du 09.12.24

Rencontre : N° 28404782 | 09.11.2024 | Régional 3 M.

SAINT-ORENS FOOTBALL CLUB. (524101) / F. C. BRIOLET (590237)

Litige : Rencontre arrêtée en raison d'une panne d'éclairage

**LA COMMISSION**, jugeant en dernier ressort, après avoir délibéré,

- **RAPPORTE** la décision de la Commission Régionale des Règlements et Mutations du 27.11.2024
- **DIT A REJOUER** la rencontre n° 28404782 du championnat Régional 3 (C)
- **TRANSMET** le dossier à la Commission Régionale de Gestion des Compétitions

La CRGC :

- ⇒ Prends note de la décision de la C.R. Appel du 09.12.24
- ⇒ ST ORENS / FC BRIOLET se rejouera le 18.01.2025

Suite décision de la CRRM séance du 11.12.2024

Dossier n° CRRM-C-069

Rencontre n° 28408867– U17 Régional 1 – 07.12.2024

GROUPEMENT CLEM (560945) / GROUPEMENT GARONNA NORD TOULOUSAIN FOOTBALL CLUB (560891)

**LA COMMISSION**, jugeant en premier ressort,

- MATCH À REJOUER à une date à fixer par la Commission compétente
- Transmet le dossier à la Commission Régionale des Compétitions.

La CRGC

- ⇒ Prends de la décision de la CRRM du 11.12.24
- ⇒ GCLEM / GR GARONNA NORT TLSE se rejouera le 11.01.25

### **COUPE OCCITANIE FUTSAL**

Suite au FORFAIT en Coupe Occitanie FUTSAL du club de CHALABRE FC (515424)

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre Coupe Occitanie FUTSAL du 20.12  
CHALABRE FC / NARBONNAIS FS

En conséquence le club de NARBONNAIS FS est qualifié pour le prochain tour.

Suite au FORFAIT en Coupe Occitanie FUTSAL du club de FC DES BONS HOMMES (560834)

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre Coupe Occitanie FUTSAL du 22.12.24  
MONTAUBAN BS 82 / FC DES BONS HOMMES

En conséquence le club MONTAUBAN BS 82 est qualifié pour le prochain tour.

Match TOULOUSE FUTSAL C / COLOMIERS du 20.12.24

Suite à l'accord des 2 clubs

La CRGC reporte la rencontre

⇒ TOULOUSE FUTSAL C / COLOMIERS au 10.01.25 à 20h30 gymnase la Cépière

### **REGIONAL 1 M FUTSAL POULE B**

Suite à la visite effectuée le 16 décembre 2024, la CRTIS autorise les rencontres FUTSAL prévues dans ce gymnase, NNI 315559902.

La CRGC confirme que

⇒ La rencontre UJS / QUINT FONSEGRIVES le 20.12 à 20h20 reste programmée au gymnase La Faourette

### **REGIONAL 1 FOOTBALL ENTREPRISE**

Match TLSE MUNICIPAL / ASPIC du 13.12.24

Suite arrêté municipal de la ville de Toulouse interdisant le terrain Lardenne 1

La CRGC Foot Entreprise

⇒ Reprogramme TLSE MUNICIPAL / ASPIC le 20.12 à Lardenne 1

Bien cordialement

### **REGIONAL 1 FEM SENIORS**

Match TOULOUSE METROPOLE / GAILLAC du 22.12

Suite à l'accord des deux clubs pour reporter la rencontre SENIORS FEM R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ TOULOUSE METROPOLE / GAILLAC **est reportée au 05.01.25**

### **REGIONAL 2 FEM POULE A**

Match POLLESTRES FC / CARCASSONNE FEM FOOT du 26.0,

Suite au match avancé entre BEZIERS et CARCASSONNE FEM FOOT (accord des deux clubs pour jouer le 26.01 homologué par la CRGC)

La CR Gestion des Compétitions reprogramme la rencontre SENIORS FEM R2 POULE A

⇒ POLLESTRES FC / CARCASSONNE FEM FOOT le 12.01.25

Pris note du mail du FF Nimes Métropole du 14.12, transmis par la permanence L.F.O., informant de l'impossibilité de se déplacer à Beaucaire en R2F Groupe A, pour la rencontre du 15.12.24 par manque d'effectif.

Attendu qu'il s'agit là, comme le relève le club, de son troisième forfait en Régional 2F Groupe A.

Considérant l'article 104 des règlements de la L.F.O. : "Une équipe sera déclarée forfait général, pour les équipes (hors compétitions féminines) Séniors Libres,

Futsal et Football-Entreprise à compter du deuxième forfait. **Concernant les équipes de jeunes et féminines, elles seront déclarées forfait général à compter du troisième forfait."**

Attendu que cette situation est intervenue avant la fin des rencontres Aller de l'équipe,

La CRGC prononce le **FORFAIT GENERAL** de l'équipe Féminines R2 Groupe A FF Nîmes MG II.  
Les résultats et points marqués contre cette équipe **sont annulés**.  
Amende : 100,00€

#### **U18 TERR FEM POULE A**

Suite au mail du club de ST ANDRE DE SANGONIS nous informant du forfait pour son match U18 TERR FEM POULE A du 21.12

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ FC 3MTKD / ST ANDRE DE SANGONIS du 21.12 à 17h30

#### **U15 TERR FEM POULE B**

Suite au mail du club de QUINT FONSEGRIVE nous informant du décès de la maman d'une joueuse du club,

Suite au retour du club de TRAPEL,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE au report de la rencontre U15 FEM TERR POULE B du 21.12

⇒ FC QUINT FONSEGRIVE / TRAPEL **est reportée au 11.01 à 15h00**.

---

#### **ANNEXE PV du 07.01.25**

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions. La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

**Après étude, la Commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande du clubs recevants :**

#### **SENIORS R1 POULE A**

- Programme la rencontre Journée 11 – LE GRAU DU ROI / MONTPELLIE ATLAS PAILLADE le 11.01 à 18H00

Demande saisie le 08.12

#### **SENIORS R2 POULE B**

- Programme la rencontre Journée 12 – BLAGNAC / OL GIROU le 18.01 à 20h00

Demande saisie le 12.12

- Programme la rencontre Journée 14 – BLAGNAC / PAULHAN Le 08.02 à 20h00

Demande saisie le 12.12

- Programme la rencontre Journée 21 – BLAGNAC / BAZIEGE Le 12.04 à 20h00

Demande saisie le 12.12

#### **U14 REGIONAL 1 M POULE A**

- Programme la rencontre Journée 11 – LUNEL / ALES le 11.01 à 16H  
Demande saisie le 21.12.24

#### U18 TERR FEM POULE B

- Programme BEZIERS / CANET se joue le 18.01 à 16h00

Demande effectuée le 02.01

#### **Après étude, la Commission émet un AVIS DEFAVORABLE à la demande du club recevant :**

#### U17 REGIONAL 1 M POULE A

- Match NIMES MAS DE MINGUE / ENT ST CLEMENT MONT 2 du 18.01 à 14h  
Demande du club NIMES MAS DE MINGUE de jouer le 18.01 à 18h au terrain Henri Noel Mas de Mingues synthétique

Après vérification le terrain synthétique Mas de Mingue Henri Noel possède un éclairage classé E7

Après étude, la CRGC, conformément au règlement de la LFO les rencontres en nocturne doivent se dérouler sur un terrain possédant un éclairage E6 minimum

- ⇒ La commission maintien la rencontre comme initialement prévu.
- ⇒ Toutefois avec l'accord des 2 clubs, la rencontre pourrait se jouer le 18.01 à 15h30 ou 16h maximum

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- **Décide** : de reprogrammer les rencontres ci-après :

- REGIONAL 1 M Poule B
  - Journée 10 – ST ALBAN AUCAMVILLE / TARBES PY est reportée au 01.02
- REGIONAL 2 M Poule B
  - Journée 05 – BAZIEGE / COLOMIERS est reportée au 02.02
  - Journée 09 – JUVENTUS PAPUS / CASTANET est reportée au 02.02
  - Journée 10 – PERPIGNAN OC / BAZIEGE est reportée au 02.03
  - Journée 11 – CONQUES / COLOMIERS est reportée au 02.03
- REGIONAL 2 M Groupe C - LAVAUR FC / FC COMTAL (28405293) le **01.02.25**
- REGIONAL 2 M Groupe D - US LEGUEVIN FOOTBALL / COMMINGES ST GAUDENS F. (28405635) le **29.01.25 (accord clubs)**
- REGIONAL 3 M Groupe D - US SEYSSES FROUZINS / LA CREMADE FC (28406076) le **01.02.25**
- U20 REGIONAL 1 M Groupe C - ST ALBAN AUCAMVILLE / RANGUEIL FC (28719962) le **16.02.25**
- U20 REGIONAL 1 POULE C - FC VIGNOBLE / ONET LE CHATEAU est reportée au 15.02
- U18 REGIONAL 2 M Groupe A - GOAL / US CONQUES (28408970) le **15.02.25\*\***
- U18 REGIONAL 2 M Groupe B - JS CARBONNE / FC PLATEAU NESTES (28408145) le **25.01.25\***

\*En cas de qualification d'un club en 1/32èmes de la C.O., le match de championnat sera fixé au week-end du 15.02.25

\*\*En cas de qualification d'un club en 1/16èmes de la C.O., le match de championnat sera fixé au week-end du 22.02.25

#### **REGIONAL 2 M POULE B**

Pris note de l'arrêté municipal et du report à une date ultérieure, notifié aux clubs le 20.12.24.

Pris note par ailleurs que le club de BAZIEGE OC compte déjà une rencontre en retard (10ème journée), reprogrammée le 01.02.25, et que cette équipe ne dispose d'aucune date de libre avant le 2 mars.



Que cette situation nécessite un report d'urgence de la rencontre de championnat du club concerné (5ème journée),

La CR Gestion des Compétitions DECIDE de **REPROGRAMMER** la rencontre Régional 2 Gr. B (28404915)

⇒ BAZIEGE OC / US COLOMIERS II à titre conservatoire, au **05.01.2025**

### **SENIORS REGIONAL 2 POULE B :**

⇒ Journée 12 CONQUES / COLOMIERS du 19.01

Suite à l'occupation du terrain du conques le week-end du 19.01

Suite à au refus d'inverser la rencontre

La CR Gestion des Compétitions DECIDE de reporter la rencontre.

Afin de respecter la chronologie initiale des matchs, au regard des éléments calendaires, la Commission Régionale Gestion des Compétitions

**Décide :** de reprogrammer les rencontres ci-après non jouées **le DIMANCHE à 15h00 :**

- Journée 05 – BAZIEGE / COLOMIERS est reportée au **02.02 à 15h00**
- Journée 10 – PERPIGNAN OC / BAZIEGE est reportée au **02.03 à 15h00**
- Journée 12 – CONQUES / COLOMIERS est reportée au **02.03 à 15h00**.

En complément de la réponse, la CR Gestion des compétitions vous informe que le club de Conques participe à la Coupe d'Occitanie le 01.02 et le terrain de Conques ne peut accueillir du nocturne.

L'US Colomiers n'ayant pas donné son accord pour d'éventuelles inversions : contre Baziège, puis contre Conques,

La CRGC ne peut se résoudre qu'à programmer aux premières dates de libre pour les deux adversaires.

Match CASTELNAUDARY / PERPIGNAN du 11.01 à 19h00

Suite à la demande du club de CASTELNAUDARY pour le report de la rencontre SENIORS R2 POULE B (décès d'un éducateur)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE au report de la rencontre

⇒ CASTELNAUDARY / PERPIGNAN OC est reportée **au 01.02**

### **REGIONAL 2 M POULE B**

Suite au mail du club de PIBRAC, pour nous informer de la modification des installations sportives des rencontres SENIORS REGIONAL 2 POULE C

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

⇒ Le club de US PIBRAC jouera, à compter de ce jour, toutes ses rencontres SENIORS REGIONAL 2 POULE B sur les installations sportives **CASTANETTE Synthétique à PIBRAC (T5 – E6)**

Suite à l'arrêté Municipal de la ville de de ONET LE CHATEAU,

Suite au mail du club de ONET LE CHATEAU proposant un terrain de repli synthétique pour la rencontre SENIORS R2 POULE B

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification du terrain

⇒ ONET LE CHATEAU / ALBI MARSSAC se joue le 11.01.25 à 18h00 sur **le terrain ONET LE CHATEAU ROQUE 2 synthétique**

### **REGIONAL 3 M POULE A**

Match STADE BEUCAIROIS / ST GILLES AEC du 12.01.2025

Demande et accord des 2 clubs pour reporter la rencontre au 19.01.2025

La CRGC

⇒ REPORTE la rencontre STADE BEUCAIROIS / ST GILLES AEC au 19.01.25 à 15h

### **REGIONAL 3 M POULE C**

Match POUVOURVILLE / FC ST NAZAIRE du 25.01.25

Mail du service des sports de la ville de Toulouse informant la fermeture du terrain R. BARRAN jusqu'à nouvel ordre, La CRGC en collaboration avec le service des sports

⇒ Programme POUVOURVILLE / FC ST NAZAIRE le 25.01 à 18h au terrain synthétique du stade Pouvourville

### **REGIONAL 3 M POULE E**

Match PIBRAC 2 / PAVIE du 11.01 à 20h terrain synthétique

En raison du match R2 PIBRAC 1 / SALIES MANE programmé le 11.01 à 18h,

La CRGC fixe PIBRAC 2 / PAVIE le 11.01 à 20h30

### **U20 R POULE C**

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre U20 R POULE C du 04.01

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE au report de la rencontre

⇒ EFC VALLEE / RANGUEIL **est reportée au 22.02 à 16h00 Terrain VERFEIL Stade JEAN MICHEL AUGE.**

### **COUPE OCCITANIE U19**

Sous réserve d'homologation des résultats de la Coupe Occitanie U19, la CRGC confirme les rencontres ci-dessous :

- ELPY BBL / GRP CPVDO le 26.01.25
- ATLAS PAILLADE / THUIR le 26.01.25
- AC GARONNA / PYRENEES VALLEEES DES GAVES le 26.01.25
- UNION GRAULHET / AUCH le 26.01.25

### **U18 REGIONAL 1 M POULE B**

Match SEYSSES FROUZINS / MONTAUBAN du 11.01 à 18h

Demande et accord des 2 clubs pour inverser la rencontre

La CRGC émet un AVIS FAVORABLE

⇒ INVERSE la rencontre, MONTAUBAN / SEYSSES FROUZINS se joue le 11.01 à 18h au terrain Verbeke 3 à Montauban

Match BLAGNAC / SEYSSES FROUZINS du 19.01.25

Demande du club de SEYSSES FROUZINS de reporter la rencontre en raison de l'absence de l'éducateur

Refus du club de BLAGNAC

La CRGC

- Maintien la rencontre comme initialement prévu

### **U18 REGIONAL 2 M POULE B**

Match CARBONNE / PLATEAU NESTES du 25.01.25

En raison de la qualification du club de CARBONNE JS pour le prochain tour de Coupe Occitanie U19

La CRGC

- Reporte au 15.02.25 CARBONNE / PLATEAU NESTES

### **U14 REGIONAL 1 M POULE C**

Match FIGEAC CAPDENAC Q.FC / OL MONTALBANAIS du 11.01.25 à 14h

Demande du club de FIGEAC CAPDNAC Q.FC pour jouer la rencontre à 14h

Refus du club OL MONTALBANAIS

La CRGC

- Maintien la rencontre comme initialement prévu

### **COUPE OCCITANIE FUTSAL**

Sous réserve d'homologation des résultats de la Coupe Occitanie FUTSAL, la CRGC confirme la rencontre ci-dessous :

- FUTSAL CLUB FENOUILLET / UJS 2 le 12.01 à 19H

Suite au mail du club de PAVIE (522111) reçue ce jour pour nous informer que l'équipe de PAVIE ne pourra pas être présent pour la journée du 04.01.25,

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ PAVIE / TOULOUSE FUTSAL à 14h00 Gymnase LA FAROUILLET à TOULOUSE.

---

### **ANNEXE PV du 14.01.25**

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entrainera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions. La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

### **Après étude, la Commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande du clubs recevants :**

#### **REGIONAL 3 M POULE D**

- Programme la rencontre Journée 13 – FC COMTAL / ST AFFRIQUE le 22.02 à 20H30  
Demande saisie le 08.01.25
- Programme la rencontre Journée 20 – FC COMTAL / FC SOURCES AVEYRON le 10.05 à 18H  
Demande saisie le 08.01.25

#### **REGIONAL 3 M POULE F**

- Programme la rencontre Journée 11 – ALBI MARSSAC / FC NEGREPELISSE MONT le 25.01 à 20H  
Demande saisie le 07.01.25

---

La Commission Régionale Gestion des Compétitions des Compétitions, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**Décide :** de reprogrammer les rencontres non jouées pour cause d'intempérie

**REGIONAL 1 Poule B** DEUX RIVES 82 / TOULOUSE METROPOLE est reportée au 01.02.25

**REGIONAL 1 Poule B** DEUX RIVES 82 / UNION ST JEAN est reportée au 01.03.25

**REGIONAL 1 Poule B** ST ALBAN AUCAMVILLE / TARBES PY est reportée 01.03.25

- REGIONAL 2 Poule B GIROU / CONQUES est reportée au 02.03.25
- REGIONAL 2 Poule C CAHORS / LAVAUUR est reportée au 01.03.25
- REGIONAL 2 Poule D ISLE EN DODON / CUGNAUX est reportée au 02.03.25
- REGIONAL 2 Poule D SEYSSE FROUZINS / COM ST GAUDEN est reportée au 01.03.25
- Régional 3 Gr. C  
 ⇒ 28404808 Briolet / As Portet Carrefour reporté au 01/02/2025 (accord des clubs)
- Régional 3 Gr. F  
 ⇒ 28405818 Bassin Aveyron Js / Biars/Bretenoux Fc (B) reporté au 02/02/2025
- Régional 3 Gr. G  
 ⇒ 28406078 La Cremade Fc / Launaguet Fc reporté au 15/02/2025
- Régional 3 Gr. H  
 ⇒ 28406221 Carbonne / Fc St Girons reporté au 01/02/2025
- U18 Regional 2 Gr. A  
 ⇒ 28409001 Gr. Ouest Aud. Laurag. / Millau So reporté au 22/2/25
- U18 Regional 2 Gr. B  
 ⇒ 28408177 Biars Bretenoux F.C. / Figeac Capdenac Qfc reporté au 15/02/2025  
 ⇒ 28408178 Carbonne Js / Save Et Garonne reporté au 22/02/2025  
 ⇒ 28408179 Fc Plateau-Nestes / S.C.P A.S reporté au 25/01/2025
- U17 Regional 1 Gr. B  
 ⇒ 28408867 Causse L.Elan Mariv / Garonna Nord Foot 31 reporté au 15/02/2025
- U17 Regional 1 Gr. C  
 ⇒ 28409210 Carbonne/ Blagnac reporté au 15/02/2025
- U16 R1 Poule B FIGEAC CAPDENAC / CASTANET est reportée au 15.02
- U16 R2 Poule B CARBONNE / PLAISANCE est reportée au 16.02
- U15 R1 Poule C FIGEAC CAPDENAC / LOURDES est reportée au 16.02
- FEM R2 Poule B ISARDES COMMINGES / CAHORS est reportée au 15.02
- FEM U15 TERR Poule B QUINT FONSEGRIVES / TRAPEL est reportée au 01.02
- FEM U15 TERR Poule C CARBONNE / FONTENILLES SAVES est reportée au 02.02
- FEM U18 TERR Poule C FC PLATEAU NESTE / TARBES PY est reportée au 01.02
- FEM U15 TERR Poule D SAVE GARONNE / BRESSOLS est reportée au 01.02

**Décide** : de reprogrammer les rencontres ci-dessou en raison des qualifications aux coupes

**U18 Régional 1 Gr. A**

Qualification du club d'ALES à la Coupe Gambardella pour le 02.02.2025  
⇒ 28400498 Montferrier Esc / Ales Ol du 02.02 reporté au 23/02/25

### **Futsal Féminines R1**

Qualification du club TOULOUSE FUTSAL C à la finale de la Coupe Nationale Futsal Féminine le 25.01.2025  
⇒ 29708275 Toulouse Futsal C. / Futsal Marguerittes du 26.01 reporté au 2/2/2025

---

### **REGIONAL 1 M POULE B**

Suite à une décision de la CR de Discipline du 09.01.25 interdisant le terrain de BIARS SUR CERE pour la catégorie SENIORS REGIONAL 1 POULE B

À Terrain suspendu 1 match à compter du 13.01.

Suite à l'attestation de prêt de terrain de la Mairie de PRADINES

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE pour le terrain

⇒ AF BIARS BRETENOUX / UNION ST JEAN se joue sur **les installations sportives HENRI BARRAU 1 à PRADINES**  
**le 18.01 à 18h00.**

### **REGIONAL 2 M POULE B**

La CRGC reprend le dossier concernant la rencontre de la 12ème journée, opposant l'US Conques à l'US Colomiers II et initialement prévue le **19.01.25**.

Pris notamment du note :

- du mail de l'US Conques et de la municipalité, informant de l'indisponibilité des installations pour le week-end du 19/1 (rugby)
- du mail de l'US Colomiers, s'étonnant le 9/1, du report de la rencontre au 1er mars et considérant cette date comme tardive.

La CRGC rappelle tout d'abord que les deux prochaines dates de rattrapage au calendrier général du Régional 2 sont les :

- 1er février (pour les éliminés en Coupe d'Occitanie Séniors)
- 2 mars

Considérant :

- que l'US Colomiers a déjà un match en retard contre Baziège (01.02),
- que l'US Conques a déjà une rencontre en retard : au Girou OFC (J11, à fixer) et est toujours en lice en Coupe d'Occitanie (match le 02.02)

La CRGC dans sa reprogrammation des rencontres en retard, s'appuiera sur la **chronologie initiale des rencontres**, à savoir que la rencontre de la journée 11 sera fixée avant la journée 12 sur la première date de rattrapage libre à ce jour pour l'US Conques (2/3/25), sauf à ce que la rencontre de la douzième journée retrouve sa date initiale ou fasse l'objet d'un accord entre les clubs.

La première date de libre au calendrier de l'US Conques est donc le **30/3/25** pour la rencontre Conques / US Colomiers II, **date très tardive** pour reprogrammer une rencontre, s'agissant au surplus d'une rencontre Aller.

Au regard de tous les éléments relevés ci-dessus, la CRGC demande :

- à l'**US Conques**, d'étudier la possibilité d'utiliser un terrain de repli afin de recevoir cette rencontre à la date prévue au calendrier initial (19.01),
- à l'**US Colomiers**, de revoir sa position quant à une éventuelle inversion afin de pouvoir jouer dès ce week-end au regard des contraintes calendaires des deux clubs.

La CRGC étudiera la programmation de votre rencontre lors de sa réunion du **14.01 à 14h00** et vous demande vos

### **observations / propositions avant cette réunion.**

Dans l'attente de l'étude du dossier, le report de votre rencontre au **01.03.25 est annulé, et le match reste reporté sans date.**

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre SENIORS REGIONAL 2 POULE B (inversion et planification de date)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

CONQUES ↔ COLOMIERS est inversée

À La rencontre est fixée le 18.01 à 20h00 sur le terrain de COLOMIERS CAPITANY 5 Synthétique

En conséquence le match retour J24 – du 11.05 est fixée sur le terrain de CONQUES.

### **REGIONAL 3 M POULE D**

Match REQUISTA / ESPOIR FC 88 du 11.01.24

Suite arrêté municipal de la ville de REQUISTA interdisant le terrain R. Fournir du 9 au 13.01.2025,

La CRGC au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs

⇒ Reporte la rencontre REQUISTA / ESPOIR FC 88 au 18.01.25

### **U20 REGIONAL POULE A**

Suite au mail du club MAUGUIO CARNON nous informant du forfait pour son match U20 REGIONAL POULE A (Journée 12)

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ ANDUZE / MAUGUIO CARNON du 18.01 à 15h00

### **U20 REGIONAL POULE B**

Suite au mail du club AS MEDITERRANEE 34 nous informant du forfait pour son match U20 REGIONAL POULE B (Journée 10)

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ ALBERES ARGELES / ASM 34 du 18.01 à 17h00

### **U18 REGIONAL 1 M POULE A**

Match ESPOIR FOOT 88 GRPT 1 - CANET ROUSSILLON FC 1 du 18.01 à 15h

Après étude de la demande du club ESP. F 88 – demande de jouer le samedi 18.01 à 11h

Suite au refus du CANET

La CRGC ne peut pas faire application de l'article 59.1 conformément à l'article 59.2.

⇒ La rencontre est maintenue comme initialement prévue

Rappel de l'article 59.2 : Les rencontres des championnats jeunes sont fixées au samedi de 14h00 à 18h00 ou le dimanche de 10h30 à 15h00 par le club recevant.

### **COUPE OCCITANIE FUTSAL**

Sous réserve d'homologation des résultats de la Coupe Occitanie FUTSAL, la CRGC confirme la rencontre ci-dessous :

- MONTAUBAN BS / COLOMIERS le 19.01 à 14H30

### **FOOTBALL ENTREPRISE**

R1 Foot Entreprise Poule ELITE

Match MUNICIPAL TLSE / OC DE POMPERT du 02.05.25 (pont du 1<sup>er</sup> mai)

Suite à l'accord des 2 clubs

La CRGC programme la rencontre le 05.05 à 20h au terrain synthétique LARDENNE

R1 Foot Entreprise Poule Espoir

Match A. PERS METEO / ENT LIEBHERR du 29.05.25 (jour férié)

Mail du service des sports informant la fermeture du terrain en raison du jour férié

Suite accord des 2 clubs,

La CRGC programme la rencontre le 25.03 à 21h au terrain zone verte la Ramée 6

### **SENIORS FEM R1**

Suite au mail du club TOULOUSE METROPOLE FC nous informant du forfait général de son équipe SENIORS FEM R1 POULE UNIQUE.

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ MONTPELLIER AS PTT / TOULOUSE METROPOLE du 19.01.25 à 15H00

### **U15 FEM ELITE**

En complément du mail, toutes les rencontres U15 ELITE du club de EAUNES LABARTHE se joue sur le terrain SYNTHETIQUE BERNARD BERAIL à LABARTHE SUR LEZE.

### **U18 TERR FEM POULE C**

Suite au mail du club PLATEAU NESTE nous informant du forfait pour son match U18 TERR FEM POULE C (Journée 8)

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ US PLAISANCE / PLATEAU NESTE du 18.01 à 16h00

### **U18 TERR FEM POULE H**

Suite au mail du club de FC COMTAL (524819) nous informant du forfait pour son match U18 TERR FEM POULE H du 18.01

La CR Gestion des Compétitions ANNULE la rencontre

⇒ VAL ROC FOOT / FC COMTAL du 18.01 à 15h00

---

### **ANNEXE du PV DU 21.01**

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entrainera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions. La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande du clubs recevants :

### **SENIORS R 1 M POULE B**

- Programme la rencontre Journée 16 – MONTAUBAN / REVEL le 22.02 à 20h00

Demande saisie le 07.01

### **SENIORS R 2 M POULE B**

- Programme la rencontre Journée 19 – JEUNE ENT TOULOUSE / CASTELNAUDARY Le 22.03 à 18h00  
Demande saisie le 12.01

#### U20 POULE A

- Programme la rencontre Journée 13 – ST JEAN DE VEDAS / BAGNOLS PONT le 01.02 à 17h00  
Demande saisie le 08.01
- Programme la rencontre Journée 16 – BAGNOLS PONT / VERGEZE le 15.03.01 à 15H00  
Demande saisie le 07.01

#### U15 REGIONAL POULE B

- Programme la rencontre Journée 12 – CARCASSONNE / TOULOUSE NORD le 18.01 à 16h00  
Demande saisie le 03.01

#### SENIORS FEM R1

- Programme la rencontre Journée 17 – CŒUR DE GASCOGNE / BLAGNAC le 22.03 à 20h30  
Demande saisie le 19.12

#### U18 TERR FEM POULE B

- Programme la rencontre Journée 08 – BEZIER AS / CANET Le 18.01 à 16h00  
Demande saisie le 02.01
- Programme la rencontre Journée 09 – THONGUE LIBRON / CANET Le 25.01 à 17h30  
Demande saisie le 30.12

#### U15 FEM TERR POULE A

- Programme la rencontre Journée 09 – ST JEAN DE VEDAS / GRP PHOENIX Le 26.01 à 13h00  
Demande saisie le 03.01

#### U15 FEM TERR POULE F

- Programme la rencontre Journée 08 – FC VIGNOBLE / RANGUEIL Le 18.014 à 14h00  
Demande saisie le 10.12

---

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- **Décide** : de reprogrammer les rencontres ci-après :

- SENIORS R2 Poule C      GRISOLLES / BRESSOLS est reportée au 01.03.25
- SENIORS R3 Poule D      REQUISTA / ESP FC 88 est reportée au 01.02.25
- FEM R1                      RODEZ AV / TOULOUSE est reportée au 15.02.25
  
- U15 R1 Poule C              RODEZ AV / CANAL NORD est reportée au 15.02.25
  
- U16 R1 Poule B              FIGEAC CAPDENAC / MONTAUBAN est reportée au 22.02.25
- U18 R1 Poule A              ESP FC 88 / CANET EN ROUSSILLON est reportée au 15.02.25
- U18 R2 Poule B              SAVE ET GARONNE / CAHORS PRADINE est reportée au 15.02.25
- U20 R Poule C              ONET LE CHATEAU / TOURNEFEUILLE est reportée au 22.02.25
- U20 R Poule C              ST ALBAN AUCAMVILLE / JUVENTUS PAPUS est reportée au 22.02.25



- FEM U18 TERR Poule F BRUGUIERES / VIGNOBLES 81 est reportée au 01.02.25
  - FEM U18 TERR Poule G MENDE AV / MARVEJOLS est reportée au 01.02.25
  - FEM 15 TERR Poule C GARONNE GASCOGNE / CINTEGABELLE est reportée au 01.02
- 

### **REGIONAL 2 POULE C**

Match RODEZ AV / CAHORS – journée 12 – du 19.01 à 15h00

Suite à l'accord des deux clubs pour inverser la rencontre SENIORS R2 POULE C du 19.01

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ⇒ RODEZ AV ↔ CAHORS est inversée, la rencontre se joue sur le terrain de CAHORS Complexe sportif PIERRE ILBERT 1 Dimanche 19.01 à 15h00

Le match retour – journée 24 – du 10.05 se joue sur le terrain de RODEZ.

### **REGIONAL 3 POULE A**

Match MONTP. ATLAS PAILLADE / ANDUZE du 25.01 à 19h30

Demande et accord des 2 clubs effectuée le 20.01.25 pour jouer la rencontre le 26.01 à 16h

Suite au retour négatif de la CRA,

La CRGC

- Maintien la rencontre comme initialement prévu le 25.01.2025 à 19h30

### **U15 TERR FEM POULE D**

La CR Gestion des Compétitions vous informe de la **Programmation rencontres U15F Territoire Gr. D**

Pris note de l'arrêté municipal sur la commune de Launac, amenant au report à une date ultérieure de la rencontre Save Garonne / Montauban II du 18.01,

La CRGC rappelle qu'au calendrier du groupe :

- le 25.01 se déroule la 9ème (avant dernière) journée
- le 01.02 est prévue une journée de rattrapage,
- le 08.02 se déroule la 10ème et dernière journée.

Considérant qu'il ne reste que **trois dates de libres** avant la fin de la 1ère phase, et qu'il reste **trois rencontres** à jouer pour les équipes de Save Garonne et de Bressols,

Que dans la programmation initiale, le club de Save Garonne était exempt de la 9ème journée et que, sans modifications du calendrier, il lui sera **impossible** d'en finir avec la première phase à la date prévue.

La CRGC afin d'éviter des rencontres en semaine ou un report de la dernière journée, reprogramme les rencontres restant à jouer dans ce groupe comme suit :

#### **Le 25.01.25**

- Coquelicots Montechois - Us Pibrac
- Save Garonne - Bressols

#### **Le 01.02.25**

- Bressols - Montauban II
- Save Garonne - Coquelicots Montechois

#### **Le 08.02.25**

- Pibrac - Bressols
- Save et Garonne - Montauban II

**La CRGC demande au club de Save Garonne de tout mettre en œuvre pour la bonne tenue des rencontres afin d'éviter d'imposer à ses adversaires les contraintes d'une rencontre en semaine.**

Rappel article 90 règlement LFO : "Au cours d'une saison, **à partir de deux (2) matchs de championnat**, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir **dès le troisième arrêté, un terrain de repli** répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation.

A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité"

### **Coupe OCCITANIE U15**

Vu la planification des rencontres à domicile en U15 Niveau 1 Groupe C, dont toutes les rencontres (5 à domicile) se sont tenues les samedis à 14h.

Considérant l'article 69.2 du règlement des Coupes d'Occitanie : "Les horaires des rencontres sont fixés par la Commission d'organisation en suivant, dans la mesure du possible, les horaires habituels, en championnat, de l'équipe recevante."

**La CRGC fixe la rencontre St Orens / Pamiers au 25.01.25 à 14h00**